Montréal, le 28 mars 2011

<u>Par dépôt électronique (SDE)</u>

À : **Tous les participants**

Objet : **Demande d'autorisation du projet CATVAR**
Dossier de la Régie : R-3746-2010

Le 24 mars dernier, le Distributeur a déposé les informations demandées par la Régie concernant l'identification des sujets à propos desquels il demande l'autorisation de déposer des observations écrites en réponse à la preuve des intervenants et ce, avant l'étape des argumentations prévue à l'échéancier fixé par la Régie dans sa décision D-2010-158.

À la suite de ce dépôt, le GRAME et SÉ-AQLPA ont déposé, les 25 mars et 28 mars respectivement, des commentaires au sujet de cette demande d'autorisation.

La Régie fixe au **29 mars 2011, à 16h,** l'échéance pour le dépôt, le cas échéant, de commentaires de la part des deux autres intervenants au dossier, soient l'ACEFQ et le RNCREQ, au sujet de cette demande d'autorisation, et au **30 mars 2011, à 16h,** l'échéance pour le dépôt de la réplique, le cas échéant, du Distributeur à l'ensemble des commentaires des intervenants sur cette demande d'autorisation.

Par ailleurs, la Régie informe les participants que l'échéancier fixé, dans sa décision précitée, pour le dépôt des argumentations est annulé et qu'un nouvel échéancier à cette fin sera fixé dans la décision qu'elle rendra au sujet de la demande d'autorisation.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as